

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture vient de publier sur le portail des marchés publics un appel d'offres relatif au « Schouluebstprogramm » pour l'année scolaire 2025-2026 et encourage les producteurs agricoles et distributeurs à participer. La soumission est ouverte jusqu'au 1 septembre 2025.

A travers le « Schouluebstprogramm 2025-2026 », le Luxembourg implémente pour la 17^{ième} fois le programme européen de fruits et légumes à l'école. L'objectif du programme est d'augmenter la consommation de fruits et de légumes auprès des élèves, et de sensibiliser les jeunes aux goûts des produits agricoles. Ce programme populaire bénéficie à 98 % des élèves du fondamental et des lycées.

Comment est organisé l'appel d'offres « Schouluebstprogramm »?

Sept lots ouverts aux producteurs agricoles et aux distributeurs

L'appel d'offres 2025/2026 prévoit cinq lots ouverts aux producteurs agricoles locaux. Les petits producteurs peuvent s'associer pour émettre une offre. Les deux autres lots sont destinés aux distributeurs qui sont appelés à fournir le restant des fruits et légumes nécessaires au programme et à assurer la logistique afin d'acheminer l'ensemble des fruits et légumes aux 417 sites scolaires.

Fruits et légumes à distribuer : 156 tonnes de pommes, de poires et de carottes de production locale

Parmi les fruits et légumes produits au Luxembourg, les pommes, les poires et les carottes se prêtent au mieux pour la distribution aux élèves pendant l'année scolaire. L'offre nationale en pommes, poires et carottes locales étant suffisamment grande, leur quantité sera augmentée de 4 % pour atteindre plus de 156 tonnes. Ceci représente 33.96 % de l'ensemble des fruits et légumes distribués.

Place aux fruits et légumes biologiques et au commerce équitable

En tout, un tiers (32 %) des produits distribués seront issus de la production biologique, ce qui est en phase avec les capacités de production du bio local. De manière plus détaillée :

- Toutes les carottes locales doivent être bio, la production biologique étant assez développée pour pouvoir fournir la quantité et la qualité nécessaires. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture entend ainsi soutenir l'agriculture biologique locale.
- Pour être en cohérence avec les objectifs sociaux et d'aide au développement du gouvernement, toutes les bananes doivent être bio et issues du commerce équitable. Quant aux fruits et légumes restants que les distributeurs fournissent, 10 % au moins doivent être bio.

Producteurs locaux et visites pédagogiques

En répondant à l'appel d'offres, les producteurs de fruits et légumes locaux doivent s'engager à accueillir des classes scolaires sur leur ferme. Objectif : sensibiliser les jeunes à une alimentation locale et saine.

Gestion du « Schouluebstprogramm » / programme européen de fruits et légumes à l'école

L'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) centralise l'organisation du « Schouluebstprogramm ». Pour faire simple, les distributeurs sont chargés de livrer tous les fruits et légumes à l'ensemble des établissements scolaires du fondamental et du secondaire. Cette gestion

présente l'avantage de libérer les établissements scolaires de la majorité des procédures administratives.

Chiffres-clés du « Schouluebstprogramm »

- Le programme bénéficie à 98 % des élèves du fondamental et des lycées ;
- 417 sites scolaires du fondamental et du secondaire sont livrés à un rythme hebdomadaire ;
- Plus de 461 tonnes de fruits et de légumes de qualité, dont 156 tonnes d'origine locale, sont distribuées annuellement
- une logistique efficace appréciée par les établissements et les producteurs ;
- 33,96 % des fruits et légumes distribués proviennent de nos producteurs locaux ;
- 32 % des fruits et légumes distribués sont de production biologique, avec en particulier
 - des carottes locales à 100 % biologiques,
 - des bananes à 100 % biologiques et Fairtrade ;
- Mesures pédagogiques : en 2024/ 2025, au 382 élèves de l'enseignement fondamental ont participé à des visites chez le fruiticulteur et maraîcher local.

Réponse à certaines critiques récurrentes publiées chaque année en réponse à cet appel d'offre

Il y a lieu de noter :

- La quantité de fruits et légumes régionaux a augmenté significativement au cours des dernières années et correspond environ à un tiers des produits distribués. Le Ministère encourage les producteurs locaux de participer à ce marché.
- Recourir à un nombre restreint de fournisseurs (sept lots) permet de limiter l'effort administratif pour la gestion et les contrôles fournisseurs qui sont obligatoires dans ce programme européen. Un recours systématique à plus de lots de très petite envergure est difficilement réalisable vu les contraintes administratives inhérentes. Néanmoins, rien n'empêche que plusieurs producteurs puissent s'associer pour postuler pour un lot.
- La quantité de produits biologiques représente au moins un tiers des produits distribués. Le Ministère considère qu'une augmentation significative du pourcentage de produits biologiques pourrait s'avérer contreproductive, dans la mesure où cela impliquerait un recours accru aux importations de produits biologiques étrangers, au détriment de la valorisation des productions locales.
- Le programme de fruits à l'école avec des contrats annuels n'est pas un moyen de choix pour initier de nouvelles productions fruitières pérennes.
- Il est important de noter que tous les fruits et légumes, de l'agriculture biologique ou de la production conventionnelle sont contrôlés régulièrement par l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire. Les résultats montrent que ces fruits sont sains et bons pour la santé. Ce qui importe, c'est d'en manger assez !
- Le « Schouluebstprogramm » est cofinancé par l'Union européenne et l'Etat luxembourgeois et son exécution est soumise aux règles européennes en matière de marchés publics. Pour bénéficier des aides européennes, le Luxembourg doit respecter le caractère raisonnable des

dépenses, de sorte que le facteur « prix » compte pour au moins 50 % des critères d'attribution des lots.

La version intégrale de [l'avis de marché n° 2501894 peut être consultée ici.](#)

Pour en savoir plus

Informations complémentaires

[Avis de marché n° 2501894](#)